

A partir du 1er janvier 2020,

Logidia passe au format numérique

Les communications écrites de LOGIDIA seront désormais transmises par mail.

Nous vous proposons de choisir cette solution permettant :

- un service plus rapide, plus sécurisé
- un accès aux documents beaucoup plus facile où que vous soyez dès lors que vous avez accès à vos mails
- De vous éviter le stockage d'un nombre important de documents papier
- une réduction des frais de gestion.

Vous avez toutefois la possibilité de refuser les envois de documents par mail. Ils vous seront alors adressés par voie postale.

Pour ce faire, vous avez été destinataires avec l'avis d'échéance d'octobre d'un formulaire permettant de nous indiquer :

- votre préférence quant à la modalité de réception des documents (accord ou refus de l'envoi par mail)
- votre adresse mail actualisée pour l'envoi par mail. Cette donnée sera exploitée uniquement dans le cadre de ce service.

Ce formulaire doit impérativement nous être retourné complété, quel que soit votre choix (si vous l'avez égaré, nous contacter au 04.74.32.17.40)

Défi des entreprises 2019

Le mardi 17 septembre 2019, en soirée, LOGIDIA a participé au défi des entreprises organisé par la CA3B de BOURG en BRESSE Agglomération au Parc de loisirs de Bouvent.

Une équipe de 4 salariés a ainsi relevé le défi s'est déroulé en 3 épreuves successives en relais :

- course à pied sur 3500 m
- parcours VTT sur 7000 m
- parcours en canoë sur 600 m

Au-delà des performances sportives, ce fut un moment de convivialité au cours duquel les valeurs d'entraide et de solidarité que l'on retrouve au sein de l'entreprise ont permis à notre équipe de réaliser une belle performance.



Un grand bravo à eux !

SAINT ELOI construction de 5 pavillons

Logidia livrera au 1^{er} janvier 2020, 5 logements individuels sur la commune de Saint-Eloi, village situé sur le plateau de la Dombes (requalification de l'ancien presbytère).



Les logements seront distribués par une voirie piétonne intérieure.

Chaque logement disposera d'un jardin privatif, orienté au Sud pour 4 logements sur 5, et d'un abri de jardin permettant de ranger le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts. Ces abris sont disposés dans les espaces extérieurs et permettent d'éviter les vis-à-vis.

Des clôtures grillagées et des haies seront implantées entre les jardins privatifs.

Ainsi, ce programme répond au souci de partager **une meilleure qualité de vie**, en préservant l'intimité de chaque logement.

Le coût d'usage pour les habitants sera très faible **grâce aux économies d'énergie** :

- isolation de qualité : briques haute performance, isolation renforcée des combles, et double vitrage renforcé
- Etanchéité à l'air – VMC double flux
- production d'eau chaude par ballon thermodynamique
- orientation des façades principales pour profiter des apports solaires
- panneaux solaires photovoltaïques autoconsommation

Depuis 61 ans, ils sont locataires de LOGIDIA

Créée en 1956 par des chefs d'entreprises de l'Ain afin de loger leurs salariés, LOGIDIA alors dénommée SA HLM DE L'AIN fut la première Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré du département.

Les premières opérations furent réalisées en 1957 et 1958 :

- Bourg en Bresse Hippodrome (44 logements) : construction réalisée en 1957 (site réhabilité en 1990 et 2007)
- Jujurieux la Courbatière (10 logements) : construction réalisée en 1957 (site réhabilité en 1977 et 2015)
- Lagnieu les Charmettes (38 logements) : construction réalisée en 1958 (site réhabilité en 1989 et 1999)



La Courbatière JUJURIEUX

Plusieurs locataires sont **encore présents dans ces logements** depuis leur mise en service :

- 2 locataires entrés en 1958 à Bourg-en-Bresse, Hippodrome
- 4 locataires entrés en 1958 à Lagnieu, Les Charmettes

Nous remercions ces fidèles locataires pour toutes ces années passées à nos côtés, gage d'un bien être au sein de notre parc locatif.

Les Intercommunalités procèdent régulièrement à des modifications dans la gestion des déchets, notamment avec la mise en place de redevance ou part incitative.

En tant qu'occupant d'un logement concerné, vous pouvez être enquêté par votre intercommunalité.

LOGIDIA a défini une politique de gestion des bacs de déchets pour l'ensemble de son patrimoine.

Certaines intercommunalités mettent à disposition les bacs. Dans ce cas de figure, vous traiterez directement avec l'intercommunalité, y compris en cas de perte ou de vol.

D'autres collectivités demandent que les bacs soient achetés. Dans ce cas de figure, LOGIDIA achète les bacs avec verrou, dimensionnés par rapport à la taille des logements et les met gratuitement à votre disposition. Il convient alors à réception d'une éventuelle enquête, de renvoyer l'intercommunalité vers LOGIDIA pour la gestion des bacs et de ne pas vous engager sur l'achat personnel de vos bacs. En cas de perte ou de vol, vous contacterez alors LOGIDIA pour remplacement à l'identique mais à vos frais.

Quel que soit le cas de figure, lors de votre départ du logement, vous informerez l'intercommunalité de votre départ pour clôture de votre compte et le bac sera laissé en place dans le garage.



Vos contacts privilégiés :

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Vous avez la possibilité de nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

- Accueil Standard : 04.74.32.17.40

- Service recouvrement des loyers et contentieux : 04.74.32.19.80

- Service technique et travaux : 04.74.32.17.08



Vous pouvez également nous envoyer votre message sur la boîte mail : contact@logidia.fr



Adresse postale :

LOGIDIA
Maison des Entreprises
247 Chemin de Bellevue—BP 21
01960 PERONNAS

L'Etat réforme les aides au logement à compter de janvier 2020

L'aide au logement calculée et versée par la CAF ou la MSA va évoluer. Son montant correspondra davantage à la situation financière actuelle de l'allocataire.

Concrètement, l'aide au logement sera calculée avec les revenus les plus récents et sera actualisée tous les 3 mois pour tenir compte de l'évolution de la situation du bénéficiaire.

Le montant des revenus des 12 derniers mois servira désormais au calcul de l'aide au logement (et non plus ceux d'il y a 2 ans).

En pratique :

- L'aide au logement de janvier, février et mars 2020 sera calculée avec les revenus de décembre 2018 à novembre 2019.
- L'aide au logement d'avril, mai et juin 2020 sera calculée avec les revenus de mars 2019 à février 2020.

Le montant de l'aide sera le même pendant 3 mois.

Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes.

En pratique, vous n'aurez rien à faire, la CAF récupèrera automatiquement vos ressources auprès des employeurs, des impôts et des organismes sociaux.

Attention cependant, si en 2019 :

- vous versez ou percevez une pension alimentaire,
- vous êtes aux frais réels,
- vous avez des frais de tutelles,
- vous avez déclaré un chiffre d'affaires (exercice d'une activité non salariée en parallèle de votre activité salariée),
- vous êtes gérant salarié,
- vous êtes travailleur frontalier,
- vous êtes travailleur indépendant ayant commencé une activité après le 1er janvier 2018

Ces personnes devront déclarer leurs ressources 2019 à la CAF entre le 30/12/2019 et le 02-03/01/2020 pour que le montant des APL qui sera versé directement à votre bailleur Logidia tienne compte de ces éléments.

Enfin, les étudiants ne sont pas concernés par cette évolution de l'aide au logement.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons dès à présent à vous rendre sur le site de votre CAF (www.caf.fr) ou de votre MSA (www.msa.fr)

3919 le numéro national d'écoute des femmes victimes de violences

Les chiffres sont glaçants. L'actualité récente les a mis en lumière. On estime à 219 000 le nombre de femmes entre 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime. En 2018, 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint et 21 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

Que faire lorsqu'une femme est victime de violences ? Il existe un numéro d'écoute national destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels. C'est le 3919. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou un téléphone mobile en métropole, comme dans les départements d'Outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Toutes les violences, qu'elles soient conjugales, sexuelles, qu'elles concernent les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines ou les violences au travail font l'objet d'une écoute attentive et aidante.

Ce service est ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés. Les écoutantes du 3919 travaillent en lien avec un réseau de partenaires et de professionnels.

Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2018 - INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2012 à 2018.- 2 Source : « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2018 », ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

119 numéro national d'urgence dédié aux enfants en danger

Un numéro d'appel gratuit existe également pour signaler les cas de mineurs victimes de violences physiques ou psychologiques, à l'école ou dans leur foyer : le 119.

Si vous voyez un enfant en danger, il est important de contacter un professionnel.

À ce numéro, 45 personnes se relaient en permanence pour conseiller, aider ou alerter les autorités si besoin. Toutes les conversations avec le 119 sont confidentielles.

Tout le monde peut appeler le 119. Les enfants peuvent appeler eux-mêmes pour signaler un danger les concernant ou signaler un problème relatif à un camarade de classe ou un copain. Les adolescents et les adultes peuvent aussi appeler s'ils sentent qu'un enfant est ou pourrait être en danger, qu'il s'agisse d'un proche, d'un voisin, d'un élève de l'établissement scolaire...Le 119 est contacté pour de nombreuses problématiques. Il peut s'agir de violences faites à un mineur (physiques, sexuelles ou psychologiques), mais il peut aussi être question de harcèlement scolaire, de fugues, de conflits parentaux, de délaissement, de jeux dangereux, de racket, de cyber harcèlement...